



Ligite avec le centre de loisirs

Par **led77**, le **16/09/2013** à **10:57**

bonjour,

je 2 aout 2013 j'ai récupéré mon fils de 4 ans et demi complètement bruler sur le haut du corps suite a une sortie a une base de loisirs. Il avait de la crème et son t shirt anti en UV mais ils lui ont pas mis malgré qu'il était au courant. Mon fils n'a jamais eu de problème au soleil mais sachant qui a la peau blanche par sécurité nous lui mettons un t shirt anti UV. je l'ai signalé au centre le soir même. Mon fils a été brulé au 1e degré sur le dos et le ventre et au 2eme degrés sur les épaules. Il a été transfert a l'hôpital de TROUSSEAU a paris. Nous n'avons pas encore porter plainte contre la mairie car nous attendons les assurances. Mon fils a changer de comportement depuis il est agressif, craintif et répond. Il a des cicatrices sur les épaules malgré les soins. Je voulais savoir combien on peut demander d'indemnités pour préjudice moral et physique? De plus moi la maman je suis épileptique est ma maladie c'est aggravée. J'ai du changer de traitement pour contrôler les crises et j'ai repris mon travail mais on a du me changer de poste car je ne peu plus travailler sur écran. J'ai un certificat de mon médecin qui le prouver et un papier de mon travail aussi. Est ce que je peux demander des indemnités pour préjudices morale? Merci car je suis perdu. Est ce que j'aurais du porter plainte?